



# Bulletin Officiel

N°6575 Jeudi 31 Mars 2022

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)27<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS

3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

ATTIJARI LEASING

4

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

5

SICAV AVENIR

6

SICAV L'EPARGNANT

7

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

8

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- AGE

9

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

ATTIJARI LEASING

10

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

13

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

16

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- AGE

19

### SUSPENSION MOMENTANEE DES OPERATIONS DE RACHAT

MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV

20

### COMMUNIQUES DE PRESSE

BH ASSURANCE

21

BH LEASING	22
ENNAKL AUTOMOBILES	23
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
BIAT SUBORDONNE 2022-1	24
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	34

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

**ANNEXE II**

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE  
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra Jeudi **le 28 avril 2022 à 11 heures du matin** au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2021.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2021;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2021;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2021;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2022
9. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;
10. Renouvellement du mandat des administrateurs indépendants et du représentant des actionnaires minoritaires
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis

Sur décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2022, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le jeudi, **14 AVRIL 2022 à 11 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2021 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2021 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 ;
- 8) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

---

2022 - AS - 0210

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV AVENIR**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994**  
**Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV**

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 15 avril 2022 à 12 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – 1<sup>er</sup> étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV L'EPARGNANT**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996**  
**Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis**

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 15 avril 2022 à 10 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**  
Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 29 Avril 2022 à 10h du matin** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;
- 4- Approbation des conventions réglementées ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Cooptation d'administrateurs ;
- 8- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;
- 9- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration ;
- 10- Approbation de diligences spécifiques complémentaires aux co-commissaires aux comptes ;
- 11- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2022-2023- 2024;
- 12- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- 13- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.



**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2021, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le jeudi, **14 AVRIL 2022 à 13 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des mises à jour des statuts effectuées conformément aux nouvelles dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant une action ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

---

2022 - AS - 0214

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2022.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :  
D'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<b><u>Proposition Affectation du Résultat 2021</u></b>	
Résultat Net 2021	7 058 863
Report à Nouveau	3 203 838
Modifications comptables	1 890 629
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>10 153 330</b>
Distribution prévue (1,2DTdinar/ action ou de 12% de la VN)	<b>3 300 000</b>
Dotations à un Fonds Social	<b>300 000</b>
<b>Report à Nouveau</b>	<b>6 553 330</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **24 Mai 2022**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2022 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2022 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale renouvelle pour un nouveau mandat 2022-2024 les Administrateurs indépendants ainsi que le représentant des actionnaires minoritaires en fonction actuellement.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

---

2022 - AS - 0215

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-**

**Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 3.385.835 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 1.123.585 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfiques comme suit :

<b>Résultat net 2021</b>		<b>15 195 102,084</b>
<i>Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</i>	2 718,776	
<i>Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :</i>	1 123 585,000	
<b>Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</b>		<b>1 126 303,776</b>
<i>Report à nouveau (soumis à la R/S)</i>	28 261 671,773	
<i>Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)</i>	2 262 250,000	
<b>Total Report à nouveau (soumis à la R/S) :</b>		<b>30 523 921,773</b>
<b>Total</b>		<b>46 845 327,633</b>
Dotation au fonds social		-700 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-8 104 000,000
<b>Solde à affecter</b>		<b>38 041 327,633</b>
Total des Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	1 125 000,000	
Total des Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	8 375 000,000	
<b>Total des Dividendes à distribuer</b>		<b>-9 500 000,000</b>
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	1 303,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	28 540 023,857	
<b>Total Report à nouveau</b>		<b>28 541 327,633</b>

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(\*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,900 DT par action, dont 0,225 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 1,675 DT soumis à la retenue à la source

**Cette résolution est adoptée à .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 30 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à, l'exercice 2021, englobant les rémunérations des Comités, à 180 000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2022, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**

---

2022 - AS - 0216

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 29 Avril 2022 après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2021,
- Des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Troisième Résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2021</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2021</i>	7 054 141 ,304
<i>Report à nouveau 2020</i>	22 205 484,193
<b><i>Bénéfice à affecter</i></b>	<b>29 259 625,497</b>
<i>Réserves Légales (5%)</i>	1 462 981,275
<i>Fonds Social</i>	-400 000,000
<b><i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2021</i></b>	<b>27 396 644,222</b>



#### **Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### **Cinquième résolution :**

En application des dispositions de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- Madame Zina ENNOURI représentante de l'Etat Tunisien du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en remplacement de Mr Arbi ZOUAOUI du 3 janvier 2022 au 28 février 2022,
- Mr Abdelkader JEMMALI représentant de l'Etat Tunisien du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en remplacement de Madame Zina ENNOURI

et ce pour la période du mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2021.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de Mme Najla BEN ABDALLAH administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien du Ministère des finances
- Renouveler le mandat de Mr Alya BECHIEKH administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien du Ministère de L'Economie et Planification ;
- Nommer Mr Abdelkader JEMMALI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en remplacement de Mme Zina ENNOURI ;
- Nommer Mr..... administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche en remplacement de Mr Abd erraouf LAAJIMI ;
- Nommer Mr ..... administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien du Ministère des finances en remplacement de Mr Mohamed Adel SOUSSI ;

Et ce pour une période de trois années (2022-2023-2024) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration,
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration,
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents des comités par séance et par président de chaque comité,
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres des comités émanant du conseil d'administration.

Les présidents et membres de plus d'un comité reçoivent une rémunération sur la base de leur présence à un seul comité de leur choix.

### **Huitième Résolution**

En se référant à la correspondance du Comité des Contrôleurs d'Etat n°..... du ....., indiquant les trois premiers cabinets retenus, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner les deux premiers cabinets indiqués dans ladite correspondance comme suit :

- Cabinet.....
- Cabinet.....

Co-commissaires aux comptes de la Banque pour certifier les états financiers des exercices (2022-2023-2024) et leur mission se termine par la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui tiendra pour approuver les comptes de la Banque de l'exercice 2024.

### **Neuvième Résolution**

Suite aux résultats de la mission d'apurement des POD non consommées présentée au Conseil d'Administration du 14 Février 2022 qui a chargé les commissaires aux comptes pour l'auditer dans le cadre d'une mission spécifique complémentaire,

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve des honoraires additionnels aux commissaires aux comptes au titre de cet audit d'un montant de vingt-cinq (25000) mille dinars hors taxe par cabinet.

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

### **Onzième et dernière Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-**

**Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les mises à jour apportées aux articles 25-2 et 35 des statuts, effectuées en 2020 conformément aux nouvelles dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**

---

2022 - AS - 0218

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**SUSPENSION MOMENTANEE DES OPERATIONS DE RACHAT**

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000  
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-  
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de l'article 03 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application et de l'article 08 des statuts de la société «**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**», la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, porte à la connaissance du public et des actionnaires de ladite SICAV que les opérations de rachat **seront suspendues momentanément à partir du 31 Mars 2022.**

**Cette suspension vise à préserver l'intérêt des actionnaires de la SICAV et à leur assurer un traitement équitable.**

La reprise des rachats sera précédée par un avis publié conformément aux dispositions de l'article 08 des statuts de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV dans deux quotidiens de la place de Tunis dont l'un en langue arabe et au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

---

2022 - AS - 0219

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH ASSURANCE**

**Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH Assurance s'est tenue le 30.03.2022 et a décidé :

- ✓ La distribution d'un dividende de 1,1 dinar par action à partir du 07.04.2022, soit un montant global de 2 926 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 481 536D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2022 - AS - 0220

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

BH LEASING informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28 Mars 2022, a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2021 et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2021 de 1 140 342 DT contre un résultat net déficitaire de 513 135 au 31/12/2020.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 28 Avril 2022 à 12h00 au siège de la société et que la réunion sera tenue par visio-conférence.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2022 - AS - 0221

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

**Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :12**

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 25 mars 2022, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021.

**1. Les réalisations au 31/12/2021**

Le chiffre d'affaires à fin 2021 s'établit à **485 413mD** contre **400 114mD** en 2020 soit une progression de **21,3%**.

Le résultat d'exploitation a atteint **31 783mD** contre un résultat de **32 332mD** à fin 2020, soit une légère diminution de **1,6%**.

Le résultat net après impôts s'est situé à **26.873mD** au 31/12/2021 contre un solde de **32.803mD** au 31/12/2020. Cette baisse s'explique par la constatation en 2020 d'un produit financier exceptionnel suite à une opération de Swap des titres de participation pour un montant global de **12.750mD**.

**2. Convocation de l'AGO et les dividendes**

Le conseil a décidé de convoquer les actionnaires de la société pour la réunion de l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui aura lieu le **9 mai 2022 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021
5. Affectation des résultats de l'exercice 2021
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022
8. Nomination de nouveaux administrateurs.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Le conseil a proposé une distribution de dividendes à hauteur de **0,65 Dinars** par action

*(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.



**Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.  
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

#### **Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la banque :**

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

**Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.



**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,316	211,344
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,090	145,111
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,818	120,835
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,400	130,420
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,237	126,254
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,240	126,262
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,301	121,318
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,970	48,976
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,301	35,306
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,061	120,080
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,692	18,695
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,110	131,117
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,772	126,786
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,348	12,350
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,441	178,469
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,225	12,227
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,501	101,517
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,707	103,725
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,565	14,566
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,978	1,981
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,517	66,524
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,022	136,613
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,183	103,902
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,735	112,752
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,017	139,016
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,429	533,505
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,093	135,593
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,867	176,587
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,207	99,226
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,569	132,334
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,278	164,405
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,345	143,431
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,501	22,438
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,612	93,681
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2261,218	2260,804
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,292	131,173
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,524	216,319
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,918	2,910
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,639	2,635
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,211	63,949
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,349	1,350
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,192	1,190
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	106,254	105,207
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1152,380	1146,464
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,736	12,610
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,309	10,264
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,233	12,148
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,396	86,139
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,267	1,259



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

**DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022**

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411



96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*



# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Noureddine BEN ARBIA.

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

#### BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2021</u>	31 Décembre <u>2020</u> Retraité	31 Décembre <u>2020</u> Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	4	33 242 406	7 786 345	7 786 345
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	502 518 820	502 121 127	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	6	63 001 145	55 618 816	55 618 816
Portefeuille d'investissement	7	39 025 577	36 092 660 (*)	36 502 665
Valeurs Immobilisées	8	8 168 160	8 350 333	8 350 333
Autres actifs	9	10 495 481	11 385 030	11 385 030
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 354 312</u></b>	<b><u>621 764 317</u></b>
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2021</u>	31 Décembre <u>2020</u> Retraité	31 Décembre <u>2020</u> Publié
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	4 976 755	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	476 176 148	456 070 845	456 070 845
Fournisseurs et comptes rattachés	12	56 033 661	51 214 365	51 214 365
Autres passifs	13	7 471 873	6 283 381 (*)	6 693 386
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>547 286 029</u></b>	<b><u>518 545 347</u></b>	<b><u>518 955 352</u></b>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		44 196 208	39 488 912	39 488 912
Résultats reportés		28 271 357	29 329 395	29 329 395
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat de l'exercice		15 195 102	12 481 045	12 481 045
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b><u>109 165 559</u></b>	<b><u>102 808 964</u></b>	<b><u>102 808 964</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 354 312</u></b>	<b><u>621 764 317</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2021***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>896 027 813</b>	<b>789 923 582</b>
Cautions Reçues	39- B-1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	39- B-2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	107 526 121	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	508 721 815	430 530 427
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	5 000 000	45 689 570 *

(\*) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	16	(36 516 020)	(39 404 544)
Produits des placements	17	3 930 524	2 295 965
Autres produits d'exploitation	18	205 150	365 886
<b>Produit net</b>		<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	19	6 527 312	5 908 059
Dotations aux amortissements	20	522 347	575 151
Autres charges d'exploitation	21	4 307 793	3 103 825
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>11 357 453</u>	<u>9 587 034</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>24 959 838</u>	<u>20 234 434</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	5 058 027	3 813 669
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	674 470	752 535
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>19 227 341</u>	<u>15 668 230</u>
Autres gains ordinaires	24	73 714	661 423
Autres pertes ordinaires	25	(197)	(2 057)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>19 300 858</u>	<u>16 327 596</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(3 781 631)	(3 185 611)
Contribution sociale de solidarité	26	(324 125)	(273 052)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>15 195 102</u>	<u>12 868 932</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(387 887)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>15 195 102</u>	<u>12 481 045</u>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>3,185</b>	<b>2,616</b>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

(exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre</b>	
	<b><u>Notes</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2020</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	27	369 717 710	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 340 751)	(9 345 374)
Intérêts payés	30	(37 814 713)	(42 345 744)
Impôts et taxes payés	31	(16 539 307)	(13 981 852)
Placements monétaires	6	(7 382 329)	(18 300 097)
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 337 675	5 692 441
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>14 750 424</u>	<u>(13 477 354)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(377 624)	(399 307)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 830 000)	(6 455 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	4 481 507	3 256 075
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(2 653 920)</u>	<u>(3 526 382)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	36	(8 831 675)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	252 580 227	368 428 873
Remboursements d'emprunts	11	(230 382 275)	(354 269 589)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>13 359 556</u>	<u>13 904 324</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>25 456 061</u>	<u>(3 099 412)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### **1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### **1-2 Régime fiscal de la société**

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

### **Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.



**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. Industries mécaniques et électriques ;
  - c. Oléifacteurs ;
  - d. Industries Agroalimentaires ;
  - e. Industries pharmaceutiques ;
  - f. Autres industries ;
  - g. BTP ;
  - h. Tourisme ;
  - i. Agences de voyage ;
  - j. Agences de location de voitures ;
  - k. Promotion immobilière ;
  - l. Commerce ;
  - m. Santé ;
  - n. Télécom et TIC ;
  - o. Autres Services.
  
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	$\Delta_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$  : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TPM_{gi}$

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties «  $TP_{gi}$  », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des  $PC_{gi}$ .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels                      | 33,3% |
| • Immeubles                      | 5,0%  |
| • Matériel de transport          | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique          | 33,3% |
| • Installations générales        | 10,0% |

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### *3-3-11 Avantages au personnel :*

*Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :*

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

### **3-4 Changement dans les méthodes de présentation**

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

<b>Rubrique retraitée</b>	<b>Montant du retraitement au 31/12/2021</b>	<b>Commentaires</b>
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

### **NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Ce poste se détaille comme suit :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
- Banques	33 165 839	7 740 901
- Caisses	76 567	45 444
<b><u>Total</u></b>	<b><u>33 242 406</u></b>	<b><u>7 786 345</u></b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 689 927</b>	<b>536 007 601</b>
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 964 026</b>	<b>1 489 637</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>537 653 953</u></b>	<b><u>537 497 239</u></b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>502 518 820</u></b>	<b><u>502 121 127</u></b>

### 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2020</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Remboursements du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>



### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<u><b>597 799 413</b></u>	<u><b>588 002 030</b></u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<u><b>107 526 121</b></u>	<u><b>100 237 631</b></u>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<u><b>500 323 822</b></u>	<u><b>495 739 239</b></u>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<b><u>Total</u></b>	<u><b>500 323 822</b></u>	<u><b>495 739 239</b></u>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<b><u>Sous Total</u></b>	<u><b>436 990 505</b></u>	<u><b>429 073 008</b></u>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<b><u>Total</u></b>	<u><b>500 323 822</b></u>	<u><b>495 739 239</b></u>

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 360 273</b>	<b>29 814 310</b>
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>10 561 181</b>	<b>11 823 578</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b><u>36 921 454</u></b>	<b><u>41 637 888</u></b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 648	16 146 902	498 359 796
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 492	17 625 035	36 921 454
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	-	-	1 964 026
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>390 473 535</b>	<b>109 969 445</b>	<b>2 085 218</b>	<b>945 140</b>	<b>33 771 937</b>	<b>537 245 276</b>
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	31 958	(4 338)	(724 298)	(7 599 272)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>383 717 825</b>	<b>109 886 478</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>529 646 004</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>18 763 839</b>	<b>4 291 286</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 055 125</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>552 701 129</b>
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 994)	(3 565 041)	(3 704 022)
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 484)	(11 918 124)	(11 987 858)
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 864)	(13 920 148)	(13 970 253)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(144 479)</b>	<b>(114 342)</b>	<b>(29 403 313)</b>	<b>(29 662 134)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>1 908 781</b>	<b>826 460</b>	<b>3 644 326</b>	<b>523 038 996</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>0,17%</b>	<b>5,98%</b>	
			<b>6,52%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020</b>			<b>6,80%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,04%</b>	<b>12,15%</b>	<b>88,97%</b>	
			<b>82,30%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020</b>			<b>81,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Certificats de Dépôt	63 000 000	55 500 000
- Titres SICAV	1 145	118 816
<b><u>Total</u></b>	<b><u>63 001 145</u></b>	<b><u>55 618 816</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
Total			1 145

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
		(*)
- Titres de participation	2 355 425	3 305 368
- Titres immobilisés	40 449 355	36 055 247
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>42 806 780</u></b>	<b><u>39 362 615</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>41 105 100</u></b>	<b><u>37 952 610</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(2 079 523)	(1 859 950)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>39 025 577</u></b>	<b><u>36 092 660</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2020</u></b>	<b><u>3 305 368</u></b>
<b><u>Diminution des participations par la réduction de capital</u></b>	
- Société CIL SICAR	( 949 943 )
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2021</u></b>	<b><u>2 355 425</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 220</u></b>	<b><u>36 055 247</u></b>	<b><u>35 055 247</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
- CIL SICAR FONDS N° 10	6 830 000	6 830 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>6 830 000</b>	<b>6 830 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- CIL SICAR FG 1	18 072	18 072	-
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSUL	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	70 000	70 000	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>2 435 892</b>	<b>2 435 892</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2021</u></b>	<b><u>40 449 355</u></b>	<b><u>39 449 355</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 201 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participations</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1,000	1 049 937	-	2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>2 355 425</u></b>	<b><u>243 770</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 2				824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% (*)
* Société TUNIFRIES	6 335	100,000	100,000	633 500	-	2018	9,72%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>40 449 355</u></b>	<b><u>1 835 753</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>42 804 780</u></b>	<b><u>2 079 523</u></b>		

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	148 492	27 372	-	-	175 864	142 172	8 423	-	-	150 595	25 270
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>148 492</b>	<b>27 372</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>175 864</b>	<b>142 172</b>	<b>8 423</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>150 595</b>	<b>25 270</b>
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	6 847 540	3 685 865	195 553	-	-	3 881 418	2 966 122
Matériel de transport	20,0%	1 309 114	100 000	(237 460)	-	1 171 654	984 578	155 902	(200 801)	-	939 680	231 974
Equipements de bureau	10,0%	508 091	26 146	-	(2 354)	531 883	352 378	24 900	-	(2 354)	374 923	156 960
Matériel informatique	33,3%	423 306	95 422	(11 870)	(18 219)	488 639	301 898	63 142	(11 079)	(18 218)	335 743	152 896
Installations générales	10,0%	934 465	128 685	-	(5 426)	1 057 723	435 533	74 427	-	(5 426)	504 534	553 190
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>14 104 265</b>	<b>350 252</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>14 179 188</b>	<b>5 760 252</b>	<b>513 925</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>6 036 298</b>	<b>8 142 890</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>14 252 758</b>	<b>377 624</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>14 355 052</b>	<b>5 902 424</b>	<b>522 347</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>6 186 893</b>	<b>8 168 160</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Prêts au personnel	5 503 658	5 680 496
- Personnels, avances et comptes	39 837	4 028
- Créances sur cessions d'immobilisations	11 937	3 116
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	77 495
- Avances aux fournisseurs	1 002	4 502
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	126 278	770 166
- Produits à recevoir des tiers	507 190	630 472
- Compte d'attente/ avance de TVA	366 958	338 431
- Compte d'attente	21 857	24 015
- Charges constatées d'avance	81 462	41 766
- Compte courant, fonds gérés	1 363 777	536 228
- Autres comptes débiteurs	443 901	414 047
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 005 504	2 627 976
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	522 094	677 368
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>10 995 453</u></b>	<b><u>11 830 106</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(499 973)	(445 076)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>10 495 481</u></b>	<b><u>11 385 030</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :



**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	7 735 934	428 501	8 164 435	5 107 958	1 050 973	6 158 931	2 005 504
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 912 987	163 057	2 076 044	1 235 619	318 332	1 553 951	522 094
<b>TOTAUX</b>		<b>10 401 785</b>	<b>591 558</b>	<b>10 993 342</b>	<b>7 096 440</b>	<b>1 369 305</b>	<b>8 465 744</b>	<b>2 527 598</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 1.369.305 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 604 347</u></b>	<b><u>4 976 755</u></b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 425 400	60 110 800
- Certificats de dépôt	13 000 000	-
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>466 494 954</u></b>	<b><u>444 297 002</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 903 062	3 223 249
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(218 573)	(32 518)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(5 339)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>9 681 194</u></b>	<b><u>11 773 843</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>476 176 148</u></b>	<b><u>456 070 845</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	700 000	-	700 000	-	-	-
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 617	-	993 376	2 247 241	1 169 428	1 077 813
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
1 253 333	-	626 667	626 667	-	626 667
2 488 888	-	1 244 448	1 244 440	-	1 244 440
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
720 888	-	360 448	360 440	-	360 440
1 374 854	-	265 370	1 109 485	822 660	286 825
533 223	-	533 223	-	-	-
1 123 000	-	1 123 000	-	-	-
2 229 000	-	990 668	1 238 332	247 664	990 668
20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
258 539	-	258 539	-	-	-
185 818	-	185 818	-	-	-
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
20 000 000	-	6 666 667	13 333 333	6 666 667	6 666 667
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	35 000 000	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
225 408 162	88 000 000	85 114 890	228 293 271	152 106 418	76 186 853

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
KFW	EUR 12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II	EUR 5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
<u>Sous-total</u>			140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
<u>Total des crédits bancaires</u>			366 186 202	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 400 000	-	5 200 000	5 200 000	-	5 200 000
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			60 110 800	-	24 685 400	35 425 400	16 740 000	18 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	105 500 000	90 500 000	33 000 000	-	33 000 000
444 297 002	252 580 227	230 382 275	466 494 954	296 781 337	169 713 616

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	193 736	172 595
- Factures non parvenues	167 760	67 760
<u>Sous total</u>	<u>361 496</u>	<u>240 355</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 553 411	1 044 011
- Effets à payer	54 022 979	49 834 223
- Retenues de garanties et assurances décénales	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>55 672 165</u>	<u>50 974 010</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>56 033 661</u>	<u>51 214 365</u>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	5 573	-
- Personnel, provisions pour congés payés	528 968	392 392
- Personnel, oppositions sur salaires	-	184
- Personnel, autres charges à payer	699 163	549 755
- Etat, retenues sur salaires	37 716	30 136
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	497 106	490 832
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	41 271	25 062
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 290	78 682
- Etat, TVA à payer	16 813	696 154
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	821 442	-
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	-	182 035
- Etat, autres impôts et taxes à payer	29 254	26 812
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 869	11 772
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 857	43 746
- CNSS	253 104	246 893
- CAVIS	27 409	38 089
- CNAM	20 873	20 359
- Assurance Groupe	40 482	39 627
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	404 492	148 196
- Ristourne à rembourser	99 381	188 404
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	110 512	84 177
- Prestataires Recouvrement	263 025	233 632
- Prestataires Assurances	853 505	898 908
- Diverses Charges à payer	1 033 921	669 809
- Autres produits constatés d'avance	107 070	135 024
- Compte d'attente	173 307	173 307
- Provisions pour divers risques	1 000 000	600 000
<u>Total</u>	<u>7 471 873</u>	<u>6 283 381</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		28 264 391	29 322 429
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	(E)	<u>93 970 456</u>	<u>90 327 919</u>
Résultat de l'exercice (1)		15 195 102	12 481 045
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(G)	<u>109 165 559</u>	<u>102 808 964</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(F)	3,185	2,616

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.395.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 392 452
- Résultats reportés	2 719

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :



**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

**AU 31 DECEMBRE 2021**

(exprimé en dinars)

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve pour réinvestissement</b>	<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Actions propres</b>	<b>Compléments d'apport</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 930 817</b>	<b>15 268 327</b>	<b>(3 488 663)</b>	<b>6 967</b>	<b>13 219 598</b>	<b>90 582 880</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>33 711 330</b>	<b>3 277 582</b>	<b>29 322 429</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>6 967</b>	<b>12 481 045</b>	<b>102 808 964</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 721)			(6 721)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 608 663</b>	<b>28 264 391</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>6 967</b>	<b>15 195 102</b>	<b>109 165 559</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Frais d'ouverture des dossiers	364 918	452 924
- Frais de rejet	2 013 860	1 106 159
- Frais sur vente	105 659	83 578
- Frais sur encaissement de titres de crédits	316 540	298 236
- Autres	14 190	18 880
<b>Total</b>	<b><u>68 459 351</u></b>	<b><u>67 633 502</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>238 285</u></b>	<b><u>(1 069 341)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>68 697 636</u></b>	<b><u>66 564 161</u></b>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 128 267
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 277 295	3 320 113
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 369 305	715 976
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b><u>36 790 971</u></b>	<b><u>39 353 944</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 601)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 367
- Pénalités	749	4
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>(274 951)</u></b>	<b><u>50 600</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>36 516 020</u></b>	<b><u>39 404 544</u></b>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des comptes courants	15 511	14 325
- Plus values sur cession des titres immobilisés	803 997	675 290
- Dividendes	746 581	185 989
- Moins values sur titres SICAV (**)	(215 589)	-
- Plus values sur titres SICAV	21 779	6 346
- Intérêts sur Pensions livrées	-	26 933
- Plus values sur fonds gérés	775 970	385 788 *
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Intérêts sur chèques impayés	61 910	45 249
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 768 548	920 774 *
- Retenues à la source libératoires	(375 578)	(257 485)
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	1 875	-
- Autres produits financiers	812	-
<b>Total</b>	<b><u>3 930 524</u></b>	<b><u>2 295 965</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour le besoin de comparabilité.

(\*\*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Revenus des loyers des immeubles	97 041	135 128
- Ristournes assurances	108 109	230 758
<b>Total</b>	<b><u>205 150</u></b>	<b><u>365 886</u></b>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	4 854 184	4 632 937
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	925 698	845 487
- Autres charges sociales	421 318	218 156
<b>Total</b>	<b><u>6 527 312</u></b>	<b><u>5 908 059</u></b>

## NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 423	8 351
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	513 925	573 734
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	2 666
- Transfert de charge	-	(9 600)
<b>Total</b>	<b><u>522 347</u></b>	<b><u>575 151</u></b>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	314 522	272 257
<u>Total des achats</u>	<u>314 522</u>	<u>272 257</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	143 118	139 396
- Entretiens et réparations	449 666	373 767
- Primes d'assurances	63 530	61 109
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>803 425</u>	<u>725 825</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	634 717	538 497
- Publicités, publications et relations publiques	232 464	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	52 081	28 512
- Frais postaux et de télécommunications	119 195	121 003
- Services bancaires et assimilés	206 680	207 951
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 245 138</u>	<u>1 251 134</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	155 137	142 490
- T.C.L	158 188	153 453
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	10 102	10 095
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 266 708</u>	<u>318 609</u>
<u>Total général</u>	<u>4 307 793</u>	<u>3 103 825</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
<u>Total</u>	<u>5 058 027</u>	<u>3 813 669</u>

## NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(25 620)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	-	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(100 306)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>674 470</u></b>	<b><u>752 535</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	204	617
<b><u>Total</u></b>	<b><u>73 714</u></b>	<b><u>661 423</u></b>

## NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	197	737
<b><u>Total</u></b>	<b><u>197</u></b>	<b><u>2 057</u></b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	19 300 858	16 327 596
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	417 192	1 738 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	400 000	215 000
- Retenues à la source libératoires	375 578	257 485
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	4 440 532
- Reprises sur provisions fiscales 2018	3 458 368	469 353
- Reprises sur provisions fiscales 2019	666 527	5 855 970
- Reprises sur provisions fiscales 2020	7 005 608	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	215 589	-
- Diverses charges non déductibles	69 676	78 800
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	2 146 400	3 458 784
- Reprises sur provisions comptables	8 984 103	7 307 071
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	25 620	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	100 306
- Plus value sur fonds gérés non imposable	462 128	-
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	1 768 548	735 673
- Dividendes	746 581	185 989
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>26 597 467</b>	<b>23 282 754</b>
Provisions pour créances douteuses 100%	7 689 312	5 150 306
Provisions collectives déductibles	-	1 681 182
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	523 210
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>18 908 155</b>	<b>15 928 056</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Reste à investir	8 104 000	6 826 310
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>10 804 155</b>	<b>9 101 746</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b>3 781 631</b>	<b>3 185 611</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 867 050	3 242 269
- Report IS	77 495	-
- Retenues à la source	15 645	20 837
<b><u>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</u></b>	<b>821 442</b>	<b>(77 495)</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>324 125</b>	<b>273 052</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>-</b>	<b>182 035</b>
<b>Contribution conjoncturelle 2020</b>	<b>-</b>	<b>205 852</b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	Note 5	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	+	Note 5	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	+		58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	+	Note 5	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	+		205 150	365 886
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 973 899	15 504 678
			<u>369 717 710</u>	<u>307 366 782</u>

### Encaissements reçus des clients

## NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	+		40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(17 290)	(78 682)
			<u>287 227 862</u>	<u>242 563 508</u>

### Investissements dans les contrats de leasing

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	<b>Note 9</b>	(4 028)	(15 130)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	<b>Note 9</b>	39 837	4 028
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	<b>Note 12</b>	240 355	270 744
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	<b>Note 12</b>	(361 496)	(240 355)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	<b>Note 13</b>	-	4 015
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(5 573)	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	<b>Note 13</b>	184	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	<b>Note 13</b>	-	(184)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	<b>Note 13</b>	392 392	346 520
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(528 968)	(392 392)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	<b>Note 13</b>	549 755	546 579
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(699 163)	(549 755)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	<b>Note 13</b>	30 136	36 414
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(37 716)	(30 136)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	<b>Note 13</b>	490 832	526 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(497 106)	(490 832)
- C.N.S.S en début de période	+	<b>Note 13</b>	246 893	219 827
- C.N.S.S en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(253 104)	(246 893)
- CAVIS en début de période	+	<b>Note 13</b>	38 089	29 507
- CAVIS en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(27 409)	(38 089)
- CNAM en début de période	+	<b>Note 13</b>	20 359	18 129
- CNAM en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(20 873)	(20 359)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	<b>Note 13</b>	45 971	45 700
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(46 826)	(45 971)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	<b>Note 13</b>	84 177	78 211
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(110 512)	(84 177)
- Diverses charges à payer en début de période	+	<b>Note 13</b>	669 809	327 938
- Diverses charges à payer en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(1 033 921)	(669 809)
- TVA, payée sur biens et services	+		550 259	1 021 829
- Charges de personnel	+	<b>Note 19</b>	6 527 312	5 908 059
- Autres charges d'exploitation	+	<b>Note 21</b>	4 307 794	3 103 825
- Impôts et taxes	-	<b>Note 21</b>	(1 266 708)	(318 609)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>			<b><u>9 340 751</u></b>	<b><u>9 345 374</u></b>



## NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	591 558	2 750 716
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	260 277	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(1 903 062)	(3 223 249)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(1 369 305)	(715 976)
			<u>37 814 713</u>	<u>42 345 744</u>

### Intérêts payés

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	+	Note 13	-	757 125
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	-	Note 13	(821 442)	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	182 035	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(182 035)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	(77 495)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	77 495
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	273 052	308 788
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(324 125)	(273 052)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 812	26 041
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(29 254)	(26 812)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	11 772	10 396
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(15 869)	(11 772)
- TVA payée	+		11 941 357	9 130 519
- Impôts et taxes	+	Note 21	1 266 708	318 609
- Impôts sur les bénéfiques	+	Note 26	3 781 631	3 185 611
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	387 887
			<u>16 539 307</u>	<u>13 981 852</u>

### Impôts payés

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	377 624	409 307
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	-	(10 001)
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>377 624</u>	<u>399 307</u>

## NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	34 747	17 827
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>72 198</u>	<u>71 850</u>

## NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 830 000	6 455 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<u>6 830 000</u>	<u>6 455 000</u>

## NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 435 892	2 453 785
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	949 943	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	803 997	675 290
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 7	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 7	701 680	410 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<u>4 481 507</u>	<u>3 256 075</u>

## NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 857)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	268 919	253 235
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<u><b>8 831 675</b></u>	<u><b>253 235</b></u>

## NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 561 450)	(1 932 750)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 738 288	893 557
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	630 472	1 100 573
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(507 190)	(630 472)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	770 166	5 362 398
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(126 278)	(770 166)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	41 766	24 196
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(81 462)	(41 766)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	414 047	279 931
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(443 901)	(414 047)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	24 015	106 518
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(21 857)	(24 015)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	536 228	544 595
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(1 363 777)	(536 228)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(188 404)	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	99 381	188 404
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(430 211)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	173 307
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(477 827)	(603 370)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	763 517	477 827
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(898 908)	(1 052 067)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	853 505	898 908
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(135 024)	(220 934)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	107 070	135 024
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	3 126 528	1 620 675
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	38 967	643 596
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(197)	(101 043)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<u><b>3 337 675</b></u>	<u><b>5 692 441</b></u>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 43.105 DT en HT, dont 25.000 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 18.105 DT rapporté au résultat de l'exercice.

### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2021 est de 32.304 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

### **Engagement Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2021 à 36 DT.

Au cours de l'année 2021, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.878 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait

l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé, en avril 2021 avec le remboursement de la somme de D : 18.072.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
Total		40 500 000		614 609

- **AUTRES PARTIES LIEES**

**Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2021 à 66.636 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

**Engagements Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 24.517 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2021 à 92 717 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 155.732 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2021, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 440.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2021 de :

- ✓ Une rémunération brute de 432 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

**NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**A- ENGAGEMENTS DONNES :**

**A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

## **B- ENGAGEMENTS RECUS**

### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

## **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

### **NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 656.451.587 DT, un bénéfice net de 15.195.102 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 33.242.406 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.



## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Mars 2022

## Les Commissaires aux Comptes

**FINOR**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

#### Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
Total		40 500 000		614 609

**2-** La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de titres de participation et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

**3-** Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

**4-** La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

## **B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

**1-** Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

**2-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé en avril 2021 par le remboursement de la somme de D : 18.072.

**3-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

**4-** Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent

sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

**5-** Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

**6-** Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

**7-** Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

**8-** La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

**1-** Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

**2-** Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

**3-** Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 58.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

**4-** Mme Héra BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 10 Mars 2022**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Horwath ACF**

**Mustapha MEDHIOUB      Nouredine BEN ARBIA**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.



## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
			Retraité	Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	5	37 184 571	8 713 169	8 713 169
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 518 820	502 121 127	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	7	71 007 254	67 946 535	67 946 535
Portefeuille d'investissement	8	19 574 401	23 971 389 (*)	24 381 394
Valeurs Immobilisées	9	8 209 945	8 419 926	8 419 926
Autres actifs		9 335 548	11 227 782	11 227 782
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>647 830 539</u></b>	<b><u>622 399 928</u></b>	<b><u>622 809 933</u></b>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
			Retraité	Publié
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	4 976 755	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	463 174 817	455 941 189	455 941 189
Fournisseurs et comptes rattachés		56 033 661	51 214 365	51 214 365
Autres passifs		11 347 547	7 313 392 (*)	7 723 397
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>538 160 372</u></b>	<b><u>519 445 701</u></b>	<b><u>519 855 706</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	12	<b><u>500</u></b>	<b><u>537</u></b>	<b><u>537</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		72 612 290	68 996 798	68 996 798
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat consolidé		15 554 485	12 447 280	12 447 280
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	13	<b><u>109 669 667</u></b>	<b><u>102 953 690</u></b>	<b><u>102 953 690</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>647 830 539</u></b>	<b><u>622 399 928</u></b>	<b><u>622 809 933</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 31 Décembre 2021  
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
	<u>Notes</u>		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>896 027 813</b>	<b>789 923 582</b>
Cautions Reçues	30- B- 1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	30- B- 2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	107 526 121	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	508 721 815	430 530 427
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	5 000 000	45 689 570 *

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	15	(36 303 561)	(39 243 316)
Produits des placements	16	4 181 794	2 426 597
Autres produits d'exploitation		542 099	623 851
<b>Produit net</b>		<u><u>37 117 968</u></u>	<u><u>30 371 293</u></u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	17	6 856 667	6 232 084
Dotations aux amortissements		554 082	608 101
Autres charges d'exploitation	18	4 296 355	3 148 490
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u><u>11 707 104</u></u>	<u><u>9 988 674</u></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u><u>25 410 864</u></u>	<u><u>20 382 619</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	5 058 027	3 813 669
Dotations nettes aux autres provisions	20	674 470	929 087
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u><u>19 678 367</u></u>	<u><u>15 639 863</u></u>
Autres gains ordinaires	21	75 062	663 466
Autres pertes ordinaires	22	(1 494)	(2 171)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT</b>		<u><u>19 751 935</u></u>	<u><u>16 301 158</u></u>
Impôts exigibles		(3 868 205)	(3 192 385)
Contribution sociale de solidarité		(329 218)	(273 587)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT</b>		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 835 186</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(387 887)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 447 299</u></u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(26)	(19)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<u><u>15 554 485</u></u>	<u><u>12 447 280</u></u>
<b>Résultat par action</b>		<b>3,261</b>	<b>2,609</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**  
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<u>Notes</u>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	370 054 659	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 647 443)	(9 706 291)
Intérêts payés	25	(37 722 602)	(42 308 686)
Impôts et taxes payés		(16 642 199)	(13 996 933)
Placements monétaires		(3 060 719)	(23 912 733)
Autres flux liés à l'exploitation		7 425 772	6 204 968
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		23 179 605	(18 916 403)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(381 552)	(415 199)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(2 770 000)	(3 232 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	7 950 867	3 971 787
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		4 871 512	396 438
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	29	(8 831 787)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	212 080 227	355 928 873
Remboursements d'emprunts	11	(202 821 435)	(341 708 749)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		420 284	13 965 164
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	37 184 571	8 713 169

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.050.000, divisé en 1.050.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.049.937 titres sur les 1.050.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.049.937	99,99%	99,99%

## **Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**

### **2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

### **2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4. Optique de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
  - La norme comptable générale (NCT 1).
  - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*

- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

#### **Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

##### **4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et



b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### **4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

**Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. Industries mécaniques et électriques ;
  - c. Oléifacteurs ;
  - d. Industries Agroalimentaires ;
  - e. Industries pharmaceutiques ;
  - f. Autres industries ;
  - g. BTP ;
  - h. Tourisme ;
  - i. Agences de voyage ;
  - j. Agences de location de voitures ;
  - k. Promotion immobilière ;
  - l. Commerce ;
  - m. Santé ;
  - n. Télécom et TIC ;
  - o. Autres Services.
  
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM<sub>gi</sub> (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM<sub>gi</sub> (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM<sub>gi</sub> : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM<sub>gi</sub>.

Les TM<sub>gi</sub> ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ<sub>gi</sub> » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ <sub>gi</sub>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TP<sub>gi</sub> (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP<sub>gi</sub> », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe  $i$  «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des  $PC_{gi}$ .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

#### **4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### **4.4 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont

constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.5 Emprunts et charges y afférentes**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### **4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

#### **4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### **4.9 Impôt sur les bénéfices :**

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### **4.10 Avantages au personnel :**

*Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :*

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.



Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

#### **4-11 Changement dans les méthodes de présentation**

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

#### **NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Banques	37 050 294	8 667 725
Caisses	134 277	45 444
<b>Total</b>	<b>37 184 571</b>	<b>8 713 169</b>

## NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 689 927</b>	<b>536 007 601</b>
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 964 026</b>	<b>1 489 637</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>537 653 953</b>	<b>537 497 238</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b>502 518 820</b>	<b>502 121 127</b>

### 6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>495 739 239</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b>500 323 822</b>

### 6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>597 799 413</u>	<u>588 002 030</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
Total des produits financiers non acquis	<u>107 526 121</u>	<u>100 237 631</u>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>

### 6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<b><u>Total</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>

### 6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>436 990 505</u></b>	<b><u>429 073 008</u></b>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<b><u>Total</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>

## 6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 360 273</b>	<b>29 814 310</b>
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>10 561 181</b>	<b>11 823 578</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b>36 921 454</b>	<b>41 637 888</b>

### 6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 648	16 146 902	498 359 796
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 492	17 625 035	36 921 454
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	-	-	1 964 026
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>390 473 535</b>	<b>109 969 445</b>	<b>2 085 218</b>	<b>945 140</b>	<b>33 771 937</b>	<b>537 245 276</b>
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	(31 958)	(4 338)	(724 298)	(7 599 272)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>383 717 825</b>	<b>109 886 478</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>529 646 004</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>18 763 839</b>	<b>4 291 286</b>	-	-	-	<b>23 055 125</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>552 701 129</b>
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 994)	(3 565 041)	(3 704 022)
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 484)	(11 918 124)	(11 987 858)
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 864)	(13 920 148)	(13 970 253)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(144 479)</b>	<b>(114 342)</b>	<b>(29 403 313)</b>	<b>(29 662 134)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>1 908 781</b>	<b>826 460</b>	<b>3 644 326</b>	<b>523 038 996</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>0,17%</b>	<b>5,98%</b>	
			<b>6,52%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020</b>			<b>6,80%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,04%</b>	<b>12,15%</b>	<b>88,97%</b>	
			<b>82,30%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020</b>			<b>81,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Certificats de dépôt	71 000 000	61 000 000
Pensions livrées	-	2 999 349
Actions SICAV	7 254	3 947 186
<b>Total</b>	<b>71 007 254</b>	<b>67 946 535</b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	49	124,675	6 109
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
<b>Total</b>			<b>7 254</b>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Titres immobilisés	24 059 834	27 985 574
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b>Montant brut</b>	<b>24 061 834</b>	<b>27 987 574</b>
<b>A déduire :</b>		
Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b>Montant libéré</b>	<b>22 360 154</b>	<b>26 577 569</b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 785 753)	(2 606 180)
<b>Montant net</b>	<b>19 574 401</b>	<b>23 971 389</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2020	27 985 574	26 985 574	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNR RECYCLIN	750 000	750 000	-
- Société TUNIFRIES	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	20 000	20 000	-
<b>Total des acquisitions de l'exercice</b>	<b>2 770 000</b>	<b>2 770 000</b>	<b>-</b>
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSULTING	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	201 660	201 660	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
- Société THEOS SOLUTIONS	13 500	13 500	-
- Société PROINJECT	3 000 000	3 000 000	-
- Société MAS EXPORT	15 000	15 000	-
- Société HOR	462 670	462 670	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
<b>Total des cessions de l'exercice</b>	<b>6 655 740</b>	<b>6 655 740</b>	<b>-</b>
<u>Liquidation de l'exercice</u>			
- Société Conseil Plus Gestion (C.P.G)	40 000	40 000	-
<b>Total de la liquidation de l'exercice</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-</b>
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	<u>24 059 834</u>	<u>23 059 834</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING ( ex STICODEVAM)	74 840	4,429	5,000	331 433	-	de 2001 à 2021	3,54%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IGBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société HOR	16 666	10,000	10,000	166 660	-	2017	6,22%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25%
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88% *
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% *
* Société TUNIFRIES ( CIL & CIL SICAR)	26 335	100,000	100,000	2 633 500	-	2018 et 2021	20,38% *
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
* Société SNR RECYCLIN	75 000	10,000	10,000	750 000	-	2021	12,10%
<b>Total des titres</b>				<b>24 059 834</b>	<b>2 785 753</b>		

(\*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés



## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	359 895	27 372			387 267	349 167	9 951			359 118	28 148
Ecart d'acquisition	5%	538 541				538 541	476 852	26 927			503 779	34 762
Immeubles	5,0%	6 847 541				6 847 541	3 685 864	195 553			3 881 417	2 966 124
Matériel de transport	20,0%	1 348 465	100 000	(237 460)		1 211 005	1023 928	155 902	(200 801)		979 029	231 976
Equipements de bureau	10,0%	529 398	26 146		(2 354)	553 190	375 052	25 861		(2 354)	398 559	154 631
Matériel informatique	33,33%	466 042	99 349	(11 870)	(18 219)	535 302	344 512	64 401	(11 079)	(18 218)	379 616	155 686
Installations générales	10,0%	953 205	128 685		(5 426)	1 076 464	449 535	75 487		(5 426)	519 596	556 868
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
<b>TOTAUX</b>		<b>15 124 836</b>	<b>381 552</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>15 231 059</b>	<b>6 704 910</b>	<b>554 082</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>7 021 114</b>	<b>8 209 945</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 604 347</u>	<u>4 976 755</u>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 364 560	59 989 120
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>453 434 114</u>	<u>444 175 323</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 899 076	3 215 273
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(155 078)	(5 339)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(32 518)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 740 703</u>	<u>11 765 866</u>
<u>Total</u>	<u>463 174 817</u>	<u>455 941 189</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETEAU 31 DECEMBRE 2021**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	700 000	-	700 000	-	-	-
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 617	-	993 376	2 247 241	1 169 428	1 077 813
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 253 333	-	626 667	626 667	-	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 488 888	-	1 244 448	1 244 440	-	1 244 440
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	720 888	-	360 448	360 440	-	360 440
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 374 854	-	265 370	1 109 485	822 660	286 825
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	533 223	-	533 223	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 123 000	-	1 123 000	-	-	-
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 229 000	-	990 668	1 238 332	247 664	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	258 539	-	258 539	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	185 818	-	185 818	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	20 000 000	-	6 666 667	13 333 333	6 666 667	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	35 000 000	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
<u>Sous-total</u>			225 408 162	88 000 000	85 114 890	228 293 271	152 106 418	76 186 853

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
KFW	EUR 12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II	EUR 5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
<u>Sous-total</u>			140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
<u>Total des crédits bancaires</u>			366 186 203	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 278 320	-	5 139 160	5 139 160	-	5 139 160
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			59 989 120	-	24 624 560	35 364 560	16 740 000	18 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
444 175 323	212 080 227	202 821 435	453 434 114	296 781 337	156 652 776

## NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	( 55 )	( 68 )
- Dans le résultat de l'exercice	(A) -	13
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	63	120
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 26	6
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>500</u>	<u>537</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>26</u>	<u>19</u>

## NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Dividendes reçus des filiales		99 994	185 989
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Résultats reportés		28 309 121	29 314 930
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>94 115 182</b>	<b>90 506 410</b>
- Résultat net des sociétés intégrés		15 554 511	12 447 299
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(26)	(19)
<b>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</b>		<b>15 554 485</b>	<b>12 447 280</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(F)	<b>109 669 667</b>	<b>102 953 690</b>
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,261	2,609

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :



**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	(185 989)	5 203 269			(12 447 280)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)			2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020						(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres								(6 721)		(6 721)
Dividendes reçus des filiales intégrés					99 994	(99 994)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)						(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021									15 554 485	15 554 485
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667

## NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Autres	2 815 166	1 959 777
<u>Total</u>	<u>68 459 351</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>238 285</u>	<u>(1 069 341)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>68 697 636</u>	<u>66 564 161</u>

## NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 105 822
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 139 213	3 273 414
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 295 296	623 849
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>36 578 880</u>	<u>39 192 672</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 969)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 410
- Pénalités	749	4
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(275 319)</u>	<u>50 644</u>
<u>Total général</u>	<u>36 303 561</u>	<u>39 243 316</u>

## NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	689 356	68 403
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Moins values sur titres SICAV	(215 589) (**)	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	-	(77 316)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	775 970	385 788 (*)
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Autres	2 018 287	1 251 056 (*)
- Retenues à la source libératoires	(414 389)	(260 051)
<u>Total</u>	<u>4 181 794</u>	<u>2 426 597</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(\*\*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

## **NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	5 130 979	4 904 369
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales	965 244	885 563
- Autres charges sociales	434 332	230 673
<u>Total</u>	<u>6 856 667</u>	<u>6 232 084</u>

## **NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Achat de matières et fournitures	338 213	288 530
<u>Total des achats</u>	<u>338 213</u>	<u>288 530</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	148 847	143 648
- Entretien et réparations	462 871	387 166
- Primes d'assurances	66 787	64 320
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>825 615</u>	<u>746 687</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700 698	598 014
- Frais de gestion de GO SICAV	7 946	8 707
- Publicités, publications et relations publiques	232 888	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	56 527	33 076
- Frais postaux et de télécommunications	130 892	132 317
- Services bancaires et assimilés	16 970	92 590
- Autres services extérieurs	672	1 016
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 176 593</u>	<u>1 250 891</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	163 192	147 719
- T.C.L	159 677	154 543
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	11 783	11 549
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 277 933</u>	<u>326 382</u>
<u><b>Total général</b></u>	<u><b>4 296 355</b></u>	<u><b>3 148 490</b></u>

**NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
<u>Total</u>	<u>5 058 027</u>	<u>3 813 669</u>

## NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	773 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Perte suite liquidation de titres de participations	40 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(65 620)	(73 448)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	21 013	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 013)	(100 306)
<u>Total</u>	<u>674 470</u>	<u>929 087</u>

## NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 552	2 660
<u>Total</u>	<u>75 062</u>	<u>663 466</u>

## NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 494	851
<u>Total</u>	<u>1 494</u>	<u>2 171</u>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	542 099	365 886
- Créances virées en pertes	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 973 899	15 504 678
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b><u>370 054 659</u></b>	<b><u>307 366 782</u></b>

#### NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(17 290)	(78 682)
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>	<b><u>287 227 862</u></b>	<b><u>242 563 508</u></b>

#### NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Frais d'émission d'emprunts	492 924	2 625 519
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	196 781	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 899 076)	(3 215 273)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(1 295 296)	(623 849)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b><u>37 722 602</u></b>	<b><u>42 308 686</u></b>

**NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	381 552	415 199
<b><u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>381 552</u></b>	<b><u>415 199</u></b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	34 747	17 827
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>72 198</u></b>	<b><u>71 850</u></b>

**NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	6 655 740	3 078 825
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	701 680	410 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>	<b><u>7 950 867</u></b>	<b><u>3 971 787</u></b>

## NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Dividendes payés	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	268 919	253 235
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b><u>8 831 787</u></b>	<b><u>253 235</u></b>

## NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### A- ENGAGEMENTS DONNES :

#### A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

#### A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

#### A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

### B- ENGAGEMENTS RECUS

#### B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).



#### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élevaient au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing ).

#### **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

##### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élevaient au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

#### **NOTE 31 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

#### **Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

##### **I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

###### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 647.830.539 DT, un bénéfice net de 15.554.485 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 37.184.571 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

###### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

###### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 14 mars 2022

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**